

## BASSIN VERSANT DE LA BAIE DE BOURGNEUF. Le contrat 2015-2017 a été signé



Noël Faucher (président de l'ADBVB), Sophie Bringuy (vice-présidente du Conseil régional en charge de l'environnement) et Robert Guérineau (président de la Commission locale de l'eau du Sage) ont signé la convention

Mardi 15 septembre a été signé, à Bouin, le Contrat régional 2015-2017, une convention tripartite entre l'Association pour le Développement du Bassin Versant de la Baie de Bourgneuf (ADBVB), la Région des Pays de la Loire et la Commission locale de l'Eau du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) Baie de Bourgneuf.

Ainsi, la Région poursuit la mise en place d'une politique de gestion intégrée de l'eau, à l'échelle des bassins versants. « Cette signature du Contrat régional de bassin versant (CRBV) constitue un pas de plus dans la politique de la Région visant à protéger la qualité des eaux et des zones humides », indique Jean-Pierre Le Scornet, vice-président du Conseil régional en charge de l'aménagement du territoire et de l'environnement.

Concrètement, la Région finance en partie les actions, l'ADBVB coordonne ces ac-

tions et vérifie la cohérence des dossiers, la Commission locale de l'eau est garante de la cohérence de bassin et du respect des préconisations du SAGE, et les maîtres d'œuvre réalisent les actions.

### Troisième contrat

Le bassin versant de la Baie de Bourgneuf représente une superficie de 1380km<sup>2</sup> (baie comprise pour 400m<sup>2</sup>), pour une population de 150.000 habitants. Le périmètre du SAGE comprend quant à lui 39 communes (dont 22 en Vendée), et s'étend sur une surface d'environ 975km<sup>2</sup>, dont 350 km<sup>2</sup> de marais.

Adopté par le Conseil régional des Pays de la Loire le 6 juillet 2015, ce contrat régional est le 3<sup>e</sup> sur le territoire, après deux CRBV 2007-2009 et 2011-2013. Un véritable coup de pouce pour le territoire, qui a bénéficié, via ces deux premiers contrats, d'une dotation régio-

nale de 2 M€. Une enveloppe qui a permis la réalisation de 100 opérations portant sur la réduction des ruissellements, la restauration des cours d'eau du bassin et des zones humides, la réalisation de plans de désherbage et d'inventaire des zones humides, etc.

Ce nouveau contrat signé avec la Région sur le bassin versant Baie de Bourgneuf va permettre la réalisation de 1,4M€ de travaux pour 21 actions à réaliser par 12 maîtres d'ouvrage (voir encadré). Répondant aux principaux enjeux du SAGE Baie de Bourgneuf et Marais Breton, ce contrat représente une aide régionale de 500.801€ soit près de 36% du montant total des actions.

Le nouveau programme d'actions 2015-2017 s'articule principalement autour de la restauration des milieux aquatiques (un poste qui représente 50% de la dotation régionale), des programmes de restauration de la fonctionnalité engagés sur les marais (restauration des réseaux hydrauliques, mise en place du règlement de l'eau), ou encore des bassins versants à l'amont des zones humides.

Evidemment, l'un des enjeux principaux sera la lutte contre les pollutions par les phytosanitaires non agricoles. A cet effet, les communes envisagent l'achat de matériels alternatifs pour le désherbage, et l'organisation d'opérations de sensibilisation auprès des professionnels et particuliers.

### LES 12 MAÎTRES D'OEUVRE

Douze maîtres d'œuvre sont impliqués dans ce contrat régional :

- Communauté de communes de Pornic
- Commune de Pornic
- Commune de La Plaine sur Mer
- Commune de Noirmoutier en l'île
- Commune de Challans
- Syndicat d'Aménagement Hydraulique (SAH) du Sud-Loire

- Syndicat des Trois Etiers
- Syndicat Mixte d'Aménagement des marais de l'île de Noirmoutier
- FDAAPPMA (Fédération départementale des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique) de Vendée
- FDAAPPMA de Loire-Atlantique
- Association Hirondelle (44)
- ADBVB